

Déclaration de la Quatrième Conférence internationale du service social en santé et en santé mentale, Québec 2004

Nous, participants à la Quatrième Conférence internationale du service social en santé et en santé mentale, représentant 49 pays et tous les continents, appuyons la déclaration des Nations Unies et celle de l'Organisation mondiale de la santé selon lesquelles *la santé constitue un droit fondamental de la personne*. En qualité de travailleurs sociaux, nous demandons aux gouvernements du monde de redoubler d'effort afin de réduire l'écart entre ce principe énoncé dans les déclarations et les réalités sociales.

La santé relève avant tout des conditions sociales, économiques, politiques et environnementales et non simplement des services de santé. Nous jugeons intolérables les iniquités extrêmes qui prévalent dans le domaine de la santé humaine et qui réduisent de moitié environ la longévité des populations des pays les plus pauvres par rapport à celle des pays riches. Nous condamnons la diminution rapide de la longévité en Afrique subsaharienne. Nous condamnons en outre les écarts entre les pays. En raison de ces écarts, les peuples indigènes et d'autres groupes défavorisés doivent supporter l'injuste fardeau de la maladie et une durée de vie plus courte que la majorité. Les iniquités au plan de la santé font partie intégrante de l'injustice sociale.

Nous, travailleurs sociaux, nous engageons à continuer à lutter pour que la justice sociale et la compassion soient des caractéristiques fondamentales des sociétés en santé, et des conditions sine qua non de l'efficacité de services de santé et de service social. Les interventions psychosociales devraient être intégrées à toute démarche de prévention, de guérison et de soulagement à la suite de traumatismes relatifs aux guerres et aux pandémies.

Nous continuerons à travailler ensemble avec les pauvres, les marginalisés et les exclus, et à nous élever contre les conditions injustes que vivent ces personnes. Nous chercherons continuellement à revoir notre pratique à la lumière de cet engagement.

Nous croyons que grâce à cela, le monde sera plus juste, sain et équitable pour tous.

Plan d'action

Nous demandons à nos gouvernements et aux organisations internationales de prendre des mesures profondes dans les domaines suivants, essentiels pour la santé et la sécurité du monde.

1. Prendre des mesures pour réduire la pauvreté et ses multiples facettes. C'est-à-dire, assurer au moins :
 - l'accès pour tous à de l'eau propre, à de la nourriture suffisante, à un abri, à des soins de santé et à l'éducation;

- le renouvellement de l'engagement des pays développés à respecter l'objectif Pearson à verser 0,07 de leur PIB sous forme d'aide non liée;
 - l'accord et la ratification d'une entente commerciale internationale dont l'objectif fondamental est de réduire les iniquités sur le plan du revenu et de la richesse entre les pays;
 - la considération en termes pratiques du rôle central que jouent les femmes dans le développement économique et social, la considération de leurs droits à la sécurité et à la liberté en regard à la violence et à l'abus, et l'assurance que leur opinion soit considérée pour les programmes d'action;
 - l'application de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Enfants.
2. Prendre des mesures visant à accroître la stabilité et la justice internationale, c'est-à-dire :
- le renforcement du rôle des Nations Unies en tant que forum où seraient résolus les litiges et conflits qui menacent les populations civiles d'être déplacées, agressées, blessées et tuées;
 - la réaffirmation des principes de la Convention de Genève et de leur application étendue;
 - l'adoption de mesures concernant les mines antipersonnelles;
 - le soutien du Tribunal international pour la répression des crimes de guerre;
 - l'appui des valeurs de diversité et de tolérance entre les divers groupes ethniques, religieux et linguistiques.
3. Prendre des mesures afin d'adopter une approche durable en matière d'environnement. C'est-à-dire, en arriver au moins :
- à une entente et à l'application d'un traité international sur le réchauffement de la planète.
4. Prendre des mesures pour élaborer une initiative internationale qui permette d'étendre l'accès, en 2020, aux services essentiels de soin de santé et de service social à tous les citoyens.
5. Prendre les mesures nécessaires pour que les citoyens marginalisés et défavorisés participent en tant que partenaires à part entière aux décisions qui les concernent en matière de santé, de service social et de situation socio-économique.